SKI CLUB LAVALLOIS

Le Ski Club Lavallois est une association qui organise chaque année des séjours pour faire découvrir la montagne et la pratique du ski dans un cadre convivial.

Encadrés par des **moniteurs fédéraux**, les participants sont répartis par niveaux, du **débutant au skieur confirmé**. Cette organisation garantit à la fois la sécurité, le plaisir de la glisse et de réels progrès techniques pour tous.

Nos valeurs:

Découverte - Apprentissage - Progression - Plaisir - Convivialité - Sécurité

Vous pouvez nous rencontrer lors de nos permanences, chaque semaine, hors vacances scolaires, du **11 octobre 2025 au 11 mars 2026** :

- le mercredi de 18h à 19h30
- le samedi de 10h à 12h













skiclublaval



www.skiclublaval.f



CALENDRIER 2025-2026

Nos prix comprennent le transport (saut le séjour famille) au départ de Laval, la demie pension ou pension complète selon le séjour, l'encadrement et les cours de ski assurés par les moniteurs fédéraux du club.

Ne sont pas compris dans le prix : les remontées mécaniques et la location du matériel (sauf si spécifié).



du 11 au 17 janvier 2026

LAUX Départ le samedi 10 janvier en soirée et retour le dimanche 18 ianvier matin



Village Club Miléade (espace bien être en libre accès)

Pension complète

Transport en car sièges grand confort

760€



du 18 au 24 janvier 2026

Départ le samedi 17 janvier en soirée et retour le dimanche 25 janvier



Hôtel de La Poste

Demi pension

795€





Séjour Jeunes-Famille du 14 au 20 Février 2026



Chalet Chanteneige à Crest Voland

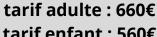


Pension complète



Transport non inclus dans le séjour

Remontées mécaniques inclues



tarif enfant: 560€



Séjour 4 jours

du 14 au 17 mars 2026

Départ le vendredi 13 mars en soirée et retour le mercredi 18 mars au matin



VTF Dou de la Ramaz à Montalbert



Demi pension





Transport en car couchettes

Licence auprès de la FFS et assurance Responsabilité Civile obligatoires.

Inscriptions à partir du 11 octobre 2025 via Hello Asso ou via bulletin d'inscription à nous renvoyer ou à nous déposer lors des permanences. Seules les inscriptions accompagnées du règlement complet seront prises en compte.

Pour les règlements par Chèques Vacances, une majoration de 3% sera appliquée pour couvrir les frais associés.

Enfants acceptés à parti de 7 ans. Dans le cas où ils viendraient sans supervision parentale, une décharge de responsabilité sera demandée aux parents.





